



## Terrain annexé

-----  
Par jjees

Bonjour,

Sur l'assemblée générale lors de l'achat d'un appartement (résidence les Marronniers 13014) est mentionné que la SNCF a construit son chemin d'accès à la voie ferrée sur le terrain privée de la résidence, ce serait sans l'autorisation de la résidence et une action en justice devait avoir lieu d'après le vote.

Quelqu'un peut m'en dire plus? L'annexion mentionnée me choque.

Cordialement.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous n'avez pas participé à l'AG?

La convocation devait sans doute présenter les raisons de cette action en justice.

Et une discussion a certainement eu lieu pendant la réunion.

Vous pouvez avoir plus d'informations auprès du syndic et aussi auprès des membres du Conseil Syndical.

Puisque l'AG a voté une action en justice, vous n'êtes apparemment pas le seul à être choqué par cette annexion non autorisée.

Pour être bien informé et faire valoir son avis, il est recommandé de participer à l'AG.

-----  
Par jjees

C'est lors de l'achat de l'appartement que le cabinet du notaire m'a remis le document de l'assemblée générale, c'est antérieure donc je n'ai pas pu y participer.

Et depuis plusieurs années il n'y a plus d'assemblées générales soit peu de temps après celle-ci étrangement.

Les syndic se succèdent régulièrement pour déficit mais les saisies immobilières ne semblent plus avoir lieu également.

Et concernant le syndicAt n'en parlons pas, ils ont la communication extrêmement difficile.

-----  
Par yapasdequoi

Après relecture de votre autre discussion, vous avez d'autres urgences que comprendre ce qui a été décidé dans une AG de 2020.

Vous avez actuellement un syndic (?) ou un administrateur judiciaire (?)...

Les appels de fonds viennent bien de quelquepart.

Prenez rendez-vous et déplacez vous pour qu'il réponde à vos questions.

Ou encore posez vos questions par courrier RAR, ou encore mieux via votre avocat.

Mais s'il ne répond pas à vos demandes, ni à votre avocat on ne pourra pas faire grand chose de plus ici.